

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président (en visioconférence) ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président (en visioconférence) ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président (en visioconférence).

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière (en visioconférence) ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président (en visioconférence) ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique (en visioconférence) ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information (en visioconférence) ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national (en visioconférence) ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire (en visioconférence) ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2021	4
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1. Statistiques	4
2. Ministère	5
3. ANS	6
4. UEC	6
5. LNC.....	6
6. Activités fédérales	6
7. Point véhicules	7
8. Point RH.....	7
9. Point numérique.....	9
10. Plan de féminisation.....	10
IV. COMMISSIONS.....	11
1. BMX	14
2. Cyclisme Pour Tous.....	15
3. Cyclo-cross.....	15
4. Jeunesse	16
5. Piste	17
6. Marketing et développement	18
V. POINT D'AVANCEMENT SUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE MANDAT.....	20
VI. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	20
1. Président de la LNC.....	20
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	21
3. Directeur technique national	22
VII. FINANCES.....	24
VIII. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES.....	26
IX. QUESTIONS DIVERSES.....	27

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

En préambule, il annonce que l'ensemble des intervenants du Bureau Exécutif assistent à la séance en distanciel. Toutefois, pour cause de rendez-vous en lien avec l'actualité, Marie-Françoise POTEREAU, Yannick POUHEY, Marc TILLY sont présents avec lui au vélodrome.

Il salue la naissance de Sacha, fils d'Anastasia LEGENDRE, salariée de la Fédération. Il adresse toutes ses félicitations et ses vœux de bonheur à la famille.

Il fait part de l'élection de Magalie POTTIER à la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF. Cette élection constitue une bonne nouvelle, car en plus d'apporter une certaine mixité, Magalie POTTIER incarne à la fois une discipline bien ancrée au sein de la FFC — le BMX Race — et une nouvelle discipline, le Freestyle.

Il évoque le travail remarquable effectué par le club Espoirs Cyclistes Saint-Étienne Loire au travers de la cellule de crise mise en place à la suite du grave accident de la route qui a touché de jeunes cyclistes. Tous les membres du Bureau Exécutif apportent leur soutien au jeune coureur gravement blessé, à sa famille, ainsi qu'aux dirigeants du club et du département.

Il mentionne l'interview de Nacer BOUHANNI, lequel relate les pratiques et les non-dits liés au racisme au sein du peloton, mais également les propos abjects relayés par les réseaux sociaux dont il est l'objet. Eu égard à cette situation inacceptable, le Président a adressé un courrier de soutien à Nacer BOUHANNI, l'invitant à contacter la FFC s'il souhaite être accompagné.

S'agissant du fonctionnement du Bureau Exécutif, il fait part de sa volonté de le moderniser, tout en renforçant son efficacité. En effet, lors du précédent mandat, la mise en place de fondations a permis l'émergence de nouveaux projets visant à transformer favorablement la Fédération. Aujourd'hui, il importe que le Bureau Exécutif soit pleinement concerné par l'ensemble des sujets propres à l'animation globale de la Fédération qui vont au-delà de l'animation de ses activités traditionnelles et de la gestion sportive.

Pour ce faire, il convient de revoir en partie l'organisation du Bureau Exécutif. Par conséquent, il est demandé aux intervenants de transmettre les documents afférents aux présentations une semaine avant la tenue du Bureau Exécutif — excepté pour ceux concernant les finances et le volet réglementaire. Ainsi, les membres du Bureau Exécutif pourront les étudier et faire part de leurs questions ou de leurs remarques en amont de la séance. Ce fonctionnement permettra de fluidifier le débat, mais aussi d'élargir le nombre de sujets traités.

Dorénavant, seront abordés de manière récurrente et par rotation les sujets suivants :

- le projet de mandat qui sera suivi du développement territorial
- le plan de féminisation ;

- la réforme des licences ;
- le Gravel ;
- l'e-Cycling ;
- les enjeux numériques ;
- l'Héritage Paris 2024 ;
- la RSE (Responsabilité environnementale des entreprises) ;
- le mentoring des clubs.
- les travaux sur l'accueil et la formation des dirigeants

S'ajouteront à ces sujets ceux en lien avec l'actualité, ainsi qu'un point mensuel relatif au volet marketing et communication, dont les projets seront nombreux.

Yannick POUHEY souligne l'urgence de la réforme des licences, dont la réglementation devra être finalisée et validée au mois de juin 2021, afin qu'elle soit effective pour la prise de licence de 2022.

Le Président corrobore la nécessité d'œuvrer diligemment sur cette question.

Gilles DA COSTA précise qu'il est fort probable que certaines dispositions impactent les perspectives d'évolution des licences, créant ainsi une incidence budgétaire pour 2022, 2023 et 2024. En conséquence, il est indispensable que cette réforme soit validée au mois de juin.

Le Président craint que cette échéance ne puisse être tenue pour une réforme globale. Il conviendra certainement de procéder par tranche.

Gilles DA COSTA s'enquiert de la possibilité de faire appel à un prestataire extérieur au regard des enjeux marketing inhérents à une telle réforme. Sans un accompagnement, l'échéance de 2022 sera difficilement respectée.

Le Président prend acte de cette demande. Il propose de réfléchir aux modalités d'accompagnement ainsi qu'au calendrier afférent. Pour autant, il admet que l'échéance de 2022 sera compliquée à tenir, notamment en raison de la crise sanitaire qui perdure. Il échangera sur ce sujet avec Christelle REILLE et Didier MARCHAND.

Fabien RAFFOUX signale que dans le cadre de la prise de licence dématérialisée, il est essentiel que l'architecture des catégories de licences soit définie au 1^{er} juillet 2021 pour qu'elles puissent être implémentées dans le système.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 89 398 au 31 mars 2021, soit 9 511 licenciés de moins par rapport au 31 mars 2020 (-9,62 %). Au vu du contexte sanitaire, cette contraction n'est pas étonnante. Pour autant, elle n'est pas rassurante.

À noter que les territoires ultramarins affichent des chiffres très positifs :

- Guyane : +16,41 % ;
- Martinique : +1,32 % ;
- Nouvelle-Calédonie : +39,59 % ;
- Tahiti : +30 %.

Quant aux territoires métropolitains, le recul de la région AURA n'est que de 2,75 %. Cette baisse particulièrement limitée résulte des très bonnes mesures d'accompagnement des clubs en matière de prise de licences mises en place par le Comité régional.

Les licences Femmes s'élèvent à 10 178, soit une baisse de 482 licences. Les Femmes représentent actuellement 11,38 % des licenciés de la Fédération.

S'agissant des disciplines, le cyclisme dit traditionnel affiche une perte de 14,97 %, avec une baisse de 16,74 % pour la Route.

Le VTT recule de 5,88 %, tandis que l'Enduro poursuit sa progression.

Avec une baisse très limitée de 0,22 %, le BMX demeure remarquablement stable.

Les autres disciplines accusent une contraction de 9,62 %. À noter cependant la sensible augmentation du Polo Vélo.

Excepté les Staffs Pro, toutes les familles de licences connaissent une baisse :

- les licences Compétitions : les Pass Open et les Pass Cyclisme connaissent un recul important ;
- les licences Apprentissage et Bien-être : si la baisse générale n'est que de 2,83 %, elle est de 7,06 % et de 8,42 % pour les cadets et les minimes ;
- les licences Loisirs Performance : la contraction des licences Cyclo-sportives est assez importante, tandis que les licences urbaines augmentent de façon significative.

Le total des pertes des catégories Pass Open, Pass Cyclisme et Cyclo-sportives s'établit à 5 205 licences. À l'issue de la crise sanitaire, il conviendra de mener une réflexion concernant d'éventuelles actions à mettre en œuvre sur ces catégories.

2. Ministère

Le Président fait part de son rendez-vous avec la Direction interministérielle de la gestion des grands événements sportifs qui a lieu le 24 mars 2021, et auquel assistait également Anne LE PAGE.

Lors de cette entrevue, les Championnats du monde de Freestyle 2021, qui se dérouleront à Montpellier, ont été abordés. La FFC a exprimé sa volonté que ces Championnats qui seront le dernier stade de qualification visant à permettre la présence d'une athlète dans cette discipline aux Jeux olympiques de Tokyo soient soutenus par l'Etat.

Les Championnats du monde de VTT des Gets ont été également évoqués, ainsi que leur financement, lequel devrait aboutir et être validé par la DIGES.

3. ANS

Le Président relate sa rencontre avec Frédéric SANAUR en présence du DTN et de ses adjoints, lors de laquelle de nombreux thèmes importants ont été abordés, tels que le haut niveau, le développement et le Savoir rouler à vélo. S'agissant de ce dernier sujet, il sera présenté le 12 mai 2021 à tous les présidents des réseaux constitués de représentations de collectivités territoriales. L'enjeu pour la Fédération est d'obtenir un engagement commun de l'État, des collectivités territoriales et, si possible, du privé pour qu'elle demeure la tête de pont de ce projet.

4. UEC

Le Président indique que le travail relatif à la constitution des commissions est en cours.

5. LNC

Le Président déclare qu'un Conseil d'administration s'est tenu le 23 mars auquel il a assisté en compagnie de Marc TILLY, Gilles DA COSTA et Christophe MANIN.

6. Activités fédérales

Le Président annonce avoir rencontré Cédric GOSSE, le nouveau président de la Fédération Française de Triathlon, avec lequel il a signé la reconduction de la convention annuelle. La forte complémentarité qui prévaut entre les deux fédérations devrait se poursuivre.

Il mentionne également ses rendez-vous avec Patrice MARTIN et Emmanuelle BONNET, candidat et candidate à la présidence du CNOSF.

Enfin, il a pu échanger avec le nouveau président de l'UCPA, Yves BLEIN, à la faveur d'une visioconférence, durant laquelle la volonté de collaborer étroitement sur plusieurs projets a été confirmée.

S'agissant de la situation sanitaire et du renforcement des mesures décrété sur tout le territoire national, une note sera envoyée aux Comités régionaux les enjoignant à ne maintenir les compétitions que pour les effectifs des équipes de National 1 et les Sportifs de Haut Niveau. Néanmoins, les épreuves prévues le week-end des 10 et 11 avril et validées par les préfets sont maintenues.

À noter que le Cabinet du Premier ministre, à la demande de la FFC, étudie actuellement la possibilité de modifier la règle des dix kilomètres pour qu'elle s'applique à partir du siège du club et non du domicile, ou qu'elle permette de se rendre sur un ERPA. Cette dernière mesure constituerait une opportunité avantageuse pour le BMX et la Piste. L'arbitrage devrait intervenir dans les prochains jours.

Marc TILLY souhaite savoir si les athlètes listés font toujours partie des publics prioritaires.

Le Président le confirme.

Yannick POUHEY signale que certains Comités régionaux jugent que le Bureau Exécutif manque de diligence dans la diffusion des informations relatives à la tenue des épreuves. Il tient à préciser que les membres du Bureau Exécutif communiquent sur les arbitrages dès qu'ils reçoivent les informations, et ce, quel que soit le jour de la semaine. L'absence de communication signifie que les négociations sont en cours et que les éléments de réponse ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, il est rappelé que le Bureau Exécutif se bat quotidiennement pour sauver le plus d'épreuves possible.

Cathy MONCASSIN déclare que toutes les activités sont à l'arrêt dans sa région afin de maintenir une certaine équité entre les sportifs.

Gilles DA COSTA explicite que les deux épreuves du calendrier UCI prévues le week-end des 10 et 11 avril dans son département — le Tour du Jura et la Classique du Grand Besançon — ont été différées par le préfet. De fait, le devenir du calendrier amateur est pour le moins incertain.

Le Président souligne que si le cyclisme professionnel est pleinement intégré dans le public prioritaire, il doit néanmoins faire face à d'autres problématiques, telles que le risque de mobilisation d'un public plus ou moins contrôlable aux abords du parcours.

7. Point véhicules

Sylvain DUPLOYER aborde le changement de la flotte des véhicules utilitaires. Le contrat arrivant à échéance, il est nécessaire d'examiner tous les détails de ce dossier afin qu'une décision définitive soit prise dans les prochaines semaines.

Le Président souscrit à cette proposition. Il invite les membres du Bureau Exécutif concernés par ce dossier à organiser dès que possible une réunion en présentiel avec les différents intervenants.

8. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS déclare qu'à la suite de l'entrée en vigueur du troisième confinement, le dispositif d'activité partielle a été activé pour les salariés parents de jeunes enfants n'ayant pas de moyen de garde.

En collaboration avec le CSE, la DRH a incité les salariés de la Fédération à poser des congés payés, des RTT ou des journées de récupération le cas échéant.

Afin que les jauges soient parfaitement respectées dans les bureaux, les salariés ne peuvent être présents sur site qu'une seule journée par semaine. Seuls quelques collaborateurs, tels que les logisticiens, sont autorisés à se rendre plus régulièrement dans les locaux du fait de leurs fonctions. À ce jour, aucune contamination au sein du Siège n'a été relevée.

Suite à la candidature de Jonathan Noyant au poste de Directeur des activités sportives et à sa performance lors des différents entretiens, il lui a été confié la responsabilité de l'équipe administrative des activités sportives — prise en charge des entretiens annuels et validation des congés payés. En attendant l'arrivée de Nicolas ANDRÉ, Yannick POUHEY assurera l'intérim concernant la validation des absences et déplacements et Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS assurera la validation des budgets et des commandes.

Les tests relatifs au nouvel outil CAPTIO ont été lancés. Malgré la nécessité de régler certains paramètres, les retours sont très positifs.

Quant à POPLEE — dématérialisation des dossiers du personnel —, les paramètres démarreront dans les jours qui suivent.

À noter que trois Comités régionaux — Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle — Aquitaine — ont participé à la formation sur la fiscalité des associations qui a eu lieu la semaine précédente. Cette formation de grande qualité a permis aux participants de prendre connaissance des nombreuses règles fiscales. Une note reprenant ces règles et quelques cas pratiques sera rédigée et envoyée aux Comités régionaux et aux Comités départementaux.

Yannick POUÉY revient sur la gestion intermédiaire de la DAS dont il a la charge. Il indique qu'une réunion en visioconférence a lieu chaque mardi avec tous les coordinateurs afin qu'une certaine unité soit maintenue dans les décisions transversales, notamment celles en lien avec le protocole sanitaire et les conditions de participation aux compétitions.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde l'aménagement des bureaux.

À la suite de la réunion qui s'est tenue le 10 mars 2021, lors de laquelle étaient représentés tous les services, il a été proposé d'aménager les bureaux pour accueillir les nouveaux arrivants de la façon suivante :

- transformation du bureau de Valérie FIOUX en salle de réunion avec écran. Suivant les recommandations du médecin du travail, Madame FIOUX serait repositionnée dans le petit bureau isolé de la DAS. Cette transformation a pour objectif de libérer la salle intermédiaire ;
- déménagement d'une partie de la DTN dans la salle intermédiaire, car en raison de nombreux projets de développement, le service prévoit d'effectuer plusieurs recrutements ;
- enfin, il est proposé de libérer le bureau où se trouvaient Valérie VILLEY et Guillaume SCHWAB pour accueillir la directrice de la communication au sein de son équipe.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite savoir si une réflexion a été menée concernant l'optimisation des espaces et l'aménagement du vaste espace disponible au niveau de l'accueil.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explicite que l'aménagement des bureaux présente un caractère d'urgence en raison de l'arrivée de la directrice de la communication le 3 mai. De fait, la transformation suscitée semblait la plus simple à mettre en œuvre, car elle ne nécessite que très peu de travaux. Il n'est pas envisageable d'intégrer une nouvelle directrice sans qu'elle ait un bureau dédié.

Christophe MANIN fait valoir qu'en dépit d'une réorganisation et d'une optimisation des bureaux de la DTN, le manque de place est avéré, raison pour laquelle il a été proposé que le service dispose de la salle intermédiaire.

Un débat intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président confirme la nécessité de réorganiser diligemment les bureaux. La proposition de transformation énoncée par Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS offre des solutions qui peuvent être mises en œuvre rapidement.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX annonce qu'un compte email de la FFC compromis a été utilisé pour envoyer des spams de phishing et que des mesures sont en cours afin de restreindre les capacités d'envoi.

Il rappelle que la faiblesse informatique d'une entreprise provient à 95 % des utilisateurs. En effet, il est plus aisé pour un pirate informatique de capter un compte utilisateur plutôt que de tenter de briser les systèmes informatiques.

En conséquence, la DSI a décidé de mener un plan d'action avec :

- la remise en conformité des règles de sécurité qui comprend la nécessité de changer son mot de passe régulièrement ;
- la vérification de l'état des systèmes — licences, mises à jour, etc.
- la formation interne sur le piratage informatique ;
- le renforcement de la protection contre le ransomware ;
- le lancement de versions SaaS (Software as a Service), ce qui sécuriserait l'accès des données ainsi que la maintenance du système.

Ce plan d'action intégrera également un rappel concernant le RGPD, lequel a trait aux données personnelles, dont la Fédération a la garde et la jouissance par le contrat qui la lie à ses licenciés.

Si la Fédération peut les exploiter, elle n'en est pas la propriétaire et ne peut les diffuser ou les partager sans l'accord du licencié concerné. Il appartient à la FFC de protéger ces données et de garantir qu'elles ne puissent être perdues ou volées. De ce fait, l'extraction des données sous un format simple — fichiers Excel, Word, Access — est totalement prohibée, excepté si elles ne permettent pas de reconstituer un profil ou si le fonctionnement par export de fichier est nécessaire (c'est le cas actuellement pour la gestion des épreuves Route).

Par ailleurs, il est rappelé que la FFC doit nommer un DPO (Data Protection Officer) qui sera le référent en cas de questions relatives au RGPD et le garant de l'application des règles. Cette personne ne peut être un collaborateur de la DSI.

Enfin, il est précisé que le décret relatif au contrôle d'honorabilité a été publié le 31 mars 2021. Ledit décret permet dorénavant la collecte et le contrôle des données concernant les dirigeants AEPS — présidents, trésoriers et secrétaires — de toutes les structures de la Fédération. Les contrôles d'honorabilité des éducateurs interviendront dans un second temps.

Le Président indique qu'il importe que la Fédération s'attèle au référencement des éducateurs et qu'une réunion spécialement dédiée à ce sujet soit organisée avec Yves PARET.

Parallèlement, une réflexion devra être menée concernant le choix du DPO.

10. Plan de féminisation

Marie-Françoise POTEREAU déclare que le développement du collectif des ambassadrices demeure une priorité.

Pour l'heure, ce collectif comporte vingt ambassadrices — dont une pour la Nouvelle-Calédonie — qui couvrent toutes les régions, excepté celle du Val de Loire dont le recrutement est en cours.

Le partenariat avec Box Pédaleur et Kinomap a été renouvelé, et la recherche de nouveaux partenaires se poursuit pour équiper les ambassadrices.

À noter l'organisation d'une très belle opération dans le cadre de la cyclo sportive de la HAUTE ROUTE du Mont Ventoux qui aura lieu les 2,3 et 4 octobre 2021, et durant laquelle six ambassadrices seront présentes. Pour cette occasion, un reportage vidéo sur leur préparation et sur le jour J sera réalisé.

La Fédération a été sollicitée par Vicky CARBONNEAU, cofondatrice des *Girls on Wheels*, qui prépare la rédaction d'un livre sur le cyclisme féminin. Il décrira son histoire, ses différents univers et l'évolution de la femme à travers ceux-ci. Sa parution est prévue en juin 2022.

Parallèlement à ce projet, l'équipe travaille à la réalisation d'un clip vidéo qui a pour objectifs de faire découvrir des femmes et des métiers essentiels au fonctionnement de la FFC et de la filière cycliste, et de créer des vocations afin de susciter l'envie. À cette occasion, six portraits de femmes évoluant dans l'univers du cyclisme seront réalisés.

À noter que le projet de création d'une Coupe de France sur les épreuves UCI françaises d'une journée a été lancé. La refonte du calendrier viendrait renforcer ces épreuves à la faveur de l'organisation d'un challenge de France. Il est précisé que ce travail est effectué de concert avec la Commission Route.

Le Président rappelle qu'il importe de respecter toutes les phases de consultation afférentes.

Marie-Françoise POTEREAU précise que des concertations sont en cours avec toutes les équipes DN et avec les organisateurs. De surcroît, des concertations en visioconférence seront prochainement effectuées avec les régions, lesquelles seront régulièrement sollicitées.

Elle aborde ensuite les stages FDJ Cadettes et l'adaptation du programme en fonction des particularités des interrégions en étroite collaboration avec la DTN.

Yannick POUHEY s'interroge sur la possibilité de mutualiser ces stages avec la Fédération Française de Triathlon.

Marie-Françoise POTEREAU souscrit à cette idée. Elle évoquera ce sujet avec la DTN. Elle souligne par ailleurs que la note relative au renouvellement de la convention annuelle entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon sera communiquée à toutes les régions.

Enfin, elle mentionne la formation relative à la sensibilisation et à la prévention des violences sexuelles qui a été dispensée aux 365 jeunes athlètes SHN Espoirs. La validation de cette formation est obligatoire pour pouvoir de nouveau être listé en 2022. Un kit de sensibilisation à destination des clubs et des encadrants est en cours d'écriture. Il sera mis en ligne et diffusé à la fin du mois d'avril.

Le Président souligne que compte tenu de ses enjeux, le plan de féminisation sera régulièrement abordé lors des réunions du Bureau Exécutif.

IV. COMMISSIONS

Le Président détaille la composition des commissions et remercie les différents présidents pour le travail soigné qu'ils ont accompli sur ce sujet.

Pour la Commission BMX, la proposition de son Président, Joël MARTINEZ, est la suivante :

- Marie-Laure BRUNAUD, vice-présidente ;
- Jacques PERRAGUIN ;
- Didier HUGOT ;
- Élisabeth VIOUGEAS ;
- Sébastien LEYENDECKER ;
- Anne ROUGIÉ.

La composition de la Commission BMX est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Freestyle, la proposition de son Président, Sylvain DUPLOYER, est la suivante :

- Stéphane GARCIA, vice-président ;
- Damien JULLIAN ;
- Rémy ADRIX ;
- Thierry TILLOT ;
- Jeffrey KAROUTCHI-VERBOOM.

La composition de la Commission Freestyle est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Cyclo-cross, la proposition de son Président, Sylvain DUPLOYER, est la suivante :

- Michaël LEMARDELÉ, vice-président ;
- Gilbert CRE ;
- Salomé DUJARDIN ;
- Vincent DEDIEU ;
- Francis MOUREY ;

- Éric SALVETAT ;
- François QUILLIVIC.

La composition de la Commission Cyclo-cross est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Gravel, la proposition de son Président, Vincent DEDIEU, est la suivante :

- Francis MOUREY, vice-président ;
- Christelle REILLE ;
- Damien COSTA.

À noter qu'un membre supplémentaire sera désigné ultérieurement.

La composition de la Commission Gravel est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Piste, la proposition de son Président, Yannick POUEY, est la suivante :

- Pascal DARCHE, vice-président ;
- Laurie BERTHON ;
- Jacky TARENNE ;
- Stéphane MERRIEN ;
- Yannick GUEZENNEC ;
- Michel MEUNIER, invite « France demi-fond » ;
- Pascal SERGENT, invité « International ».

La composition de la Commission Piste est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Route, la proposition de son Président, Marc TILLY, est la suivante :

- Nicolas ROUGEON, vice-président ;
- Gilles ZOPPI, vice-président ;
- Bernard SINEUX ;
- Denis REPÉRANT ;
- Stephen DELCOURT ;
- Catherine GASTOU ;
- Jean-Claude ESNAULT ;
- Fleur FAURE ;
- Jo BURDIN.

La composition de la Commission Route est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Polo Velo, la proposition de son Président, Alex LESCA, est la suivante :

- Jean-Pierre CHATILLON, vice-président ;
- Jean-Mickaël LANGUILLE ;

- Olivier TRUC ;
- Bruno SAMSON.

La composition de la Commission Polo Vélo est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Cyclisme en salle, la proposition de sa Présidente, Laurence PFLUMIO, est la suivante :

- Adeline Da Rocha, vice-présidente ;
- Alain DERLY ;
- Valentine RIEB ;
- Véronique RIETSCH ;
- Quentin SEYFRIED.

La composition de la Commission Cyclisme en salle est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission Jeunesse, la proposition de sa Présidente, Cathy MONCASSIN, est la suivante :

- William BASTIT, vice-président ;
- Christine BAROCHE ;
- Jean-Claude CLAUDEL ;
- Laurie HAMELIN.

La composition de la Commission Jeunesse est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

S'agissant de la Commission Sécurité, pour l'heure seuls son Président, Nicolas ROUGEON, et son vice-président, Marc TILLY, ont été désignés. Elle sera complétée ultérieurement.

Quant à la Commission Enjeux numériques, présidée par Frank FILBIEN, sa composition sera proposée au prochain Bureau Exécutif.

Pour la Commission Loisirs, la proposition de son Président, Jean-Michel RICHEFORT, est la suivante :

- Claudia CARCERONI-GILLES, vice-présidente ;
- Jacques LAPOSTOLLE ;
- Gérard MISTLER ;
- Alain MONTIGNY ;
- Jean-Marc ROBIN ;
- Thomas DELPEUCH ;
- Nicolas GARCERA ;
- Arnaud MANZANINI ;
- Pierre-Henri PROST.

La composition de la Commission Loisirs est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Pour la Commission VTT, la proposition de son Président, Éric JACOTÉ, est la suivante :

- Franck FILBIEN, vice-président ;
- Johann REILLE ;
- Sabrina de HARO ;
- Yannick TIREL ;
- Alexis ZENON ;
- Benoît CORDIER ;
- Thierry NUNINGER, invité « règlement » ;
- Jean-Marc VALLIER, invité « règlement ».

La composition de la Commission VTT est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Il est précisé que la feuille de route de l'ensemble de ces commissions, ainsi que celle des groupes de travail — e-cycling, RSE, mentoring développement et instruction de la labellisation des clubs National Route Hommes et Femmes — incluant les objectifs afférents ont été édités.

1. BMX

Sylvain DUPLOYER annonce qu'en égard à la situation sanitaire, il a été décidé de concert avec les organisateurs de modifier le calendrier BMX.

Il expose les nouvelles dates des épreuves comme suit :

- Coupe d'Europe, les 1^{er} et 2 mai 2021 à Vérone (Italie) ;
- Coupe du monde, les 8 et 9 mai 2021 à Vérone (Italie) ;
- Coupe d'Europe, les 22 et 23 mai 2021 à Zolder (Belgique) ;
- Coupe du monde, les 29 et 30 mai 2021 à Bogota (Colombie) ;
- Coupe d'Europe, les 19 et 20 juin 2021 à Sarrians (PACA) ;
- Coupe de France, les 26 et 27 juin 2021 à Frontignan (Occitanie) ;
- Championnat de France Juniors et Élites, les 3 et 4 juillet à Sarrians, avec en parallèle la tenue d'épreuves Challenge France à Vesoul, Saint-Marcellin, Soues et à la Chapelle-Saint-Mesmin ;
- Challenge et Championnat d'Europe, du 8 au 11 juillet 2021 à Zolder ;
- Trophée de France des Jeunes, du 16 au 18 juillet 2021, à Avensan (Nouvelle-Aquitaine). À noter que les conditions de participation seront prochainement définies, puis validées par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral ;
- Challenge France, les 24 et 25 juillet 2021 à Baumes-les-Dames ;
- Championnat du monde, du 14 au 22 août 2021, à Papendal (Pays-Bas) ;
- Coupe de France, les 28 et 29 août 2021, à Mours-Saint-Eusèbe (AURA) ;
- Challenge France, les 4 et 5 septembre, à Bordeaux et à Pernes-les-Fontaines ;

- Coupe de France, les 11 et 12 septembre 2021, à Saint-Jean-D'Angély (Nouvelle-Aquitaine) ;
- Challenge France, les 18 et 19 septembre 2021, à Mont-de-Marsan, Caen et Gerzat ;
- Coupe de France, les 25 et 26 septembre 2021, puis les 2 et 3 octobre 2021. Le lieu sera confirmé prochainement ;
- Championnat de France pour les Cadets et l'ensemble des Challenges France, du 8 au 9 octobre 2021, à Sarrians ;
- Championnats régionaux, les 24 et 25 octobre 2021 ;
- Indoor, les 4 et 5 décembre 2021, à Saint-Étienne.

Il est précisé qu'un Indoor devrait également avoir lieu en Avignon, au mois d'octobre. La date sera confirmée ultérieurement.

Le Président remercie Sylvain DUPLOYER pour le travail effectué sur la recomposition du calendrier.

2. Cyclisme Pour Tous

Yannick POUHEY rappelle que le règlement stipule que les inscriptions aux Championnats de France Masters Route qui auront lieu du 23 au 25 juillet 2021 se font suite à une qualification sur les épreuves FFC Master Series.

Initialement, six épreuves étaient inscrites au calendrier fédéral 2021. À ce jour, seules trois épreuves qualificatives sont maintenues, avec une incertitude sur l'une d'entre elles.

Dans ce contexte dégradé, un grand nombre de participants, obligés d'effectuer de grands déplacements, feront l'impasse sur une éventuelle qualification. En conséquence, le Président de la Commission Loisirs, Jean-Michel RICHEFORT, demande au Bureau Exécutif de se prononcer pour une inscription libre des concurrents sur les épreuves en ligne des championnats de France Masters 2021. À noter que les épreuves contre-la-montre sont d'ores et déjà en inscription libre.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale Loisirs visant à permettre aux concurrents d'effectuer une inscription libre sur les épreuves en ligne des championnats de France Masters 2021.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER évoque le titre V du règlement général qui stipule que les championnats régionaux doivent avoir lieu le premier week-end de janvier. Or, en 2022, ce week-end correspond au 2 janvier. Par conséquent, il est proposé de modifier le règlement pour 2021/2022 en indiquant que le choix de la date serait libre dans une période comprise entre le 4 décembre 2021 et le 2 janvier 2022, hors 11 et 12 décembre 2021.

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier le titre V du règlement général du Cyclo-cross.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Jeunesse

Cathy MONCASSIN aborde le règlement relatif au Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2021 qui précise que des quotas supplémentaires peuvent être accordés aux Comités régionaux qui ont plus de vingt clubs labellisés au sein de leur région.

Dans le cadre du prochain Trophée, prévu du 9 au 11 juillet 2021, les demandes de quotas supplémentaires entraînent un surcroît de près de cent jeunes coureurs.

Or, compte tenu de la situation sanitaire, le VC Cusset, comité local d'organisation du Trophée à Vichy, s'interroge sur la tenue de cet événement dans ces conditions, notamment du fait de la mise en place du village d'animations et du nombre important de personnes présentes. Il a en outre informé la FFC de l'impossibilité de déplacer ce Trophée à une date ultérieure, car les infrastructures de l'agglomération de Vichy sont d'ores et déjà réservées pour d'autres manifestations.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé d'organiser une réunion avec le club organisateur, les responsables de la commune de Vichy et la Fédération afin de réaliser un état des lieux et d'envisager de nouvelles pistes afin que le Trophée puisse être maintenu. Quant aux règles de participation, elles seront adaptées en fonction des restrictions sanitaires qui prévaudront.

Cathy MONCASSIN poursuit avec la Coupe de France Cadets des départements et la Coupe de France Minimes-Cadettes 2021.

Les responsables interrégionaux ont annoncé au Siège fédéral que toutes les manches interrégionales initialement prévues d'avril à juin sur Route et sur Piste ne pourraient avoir lieu. Conséquemment, il convient de s'interroger sur le maintien de l'organisation de la finale sur Route prévue les 24 et 25 juillet 2021 à Châtel-Guyon (AURA).

Les classements interrégionaux généraux et classements interrégionaux sur Piste permettent respectivement des quotas de participation supplémentaires aux Championnats de France sur Route de l'Avenir et aux Championnats de France sur Piste.

De fait, il serait opportun d'allonger la période permettant le déroulement de ces manches interrégionales tout au long de l'été. L'idée serait de lever les préconisations de la FFC, de laisser de la souplesse aux responsables interrégionaux pour reprogrammer les manches interrégionales sur Route et sur Piste selon les possibilités locales. Les épreuves pourraient notamment être associées à des épreuves régionales existantes.

Le Président spécifie qu'il est absolument indispensable de reconstruire complètement les différents calendriers sportifs. Par conséquent, il est impératif de déplacer la finale sur Route en fin de saison. Mais auparavant, il est essentiel de proposer aux comités de repositionner des interrégions dans le cadre de l'organisation interrégionale.

Marie-Françoise POTEREAU fait savoir que les Cadres techniques ont émis la possibilité de reporter la finale au premier week-end de septembre.

Le Président indique qu'il importe d'obtenir tous les calendriers interrégionaux avant de repositionner la finale sur Route.

Cathy MONCASSIN déclare qu'elle fera une communication dans ce sens.

Enfin, elle énonce le nom des parrains ayant validé leur soutien à la Coupe de France Cadets des départements et à la Coupe de France Minimes-Cadettes, répartis par zone interrégionale comme suit :

- zone Nord : Tony GALLOPIN ;
- zone Est : Anthony ROUX ;
- zone Sud-Est : Nans PETERS ;
- zone Sud-Ouest : Benjamin THOMAS ;
- zone Ouest : Pierre ROLLAND

Le Président félicite Cathy MONCASSIN et l'ensemble de la Commission nationale Jeunesse pour la qualité de ces ambassadeurs.

Cathy MONCASSIN ajoute qu'une communication relative à la nomination de ces parrains est en cours d'élaboration.

5. Piste

Yannick POUHEY évoque l'article 3.2.25 de la réglementation fédérale et la nécessité de l'adapter au règlement UCI. Ainsi, la Commission nationale Piste propose de supprimer dudit article la phrase suivante :

« La cloche doit être sonnée seulement sur les coureurs en situation de marquer des points et pas au-delà et lorsque ces coureurs entrent dans la ligne droite de l'arrivée. »

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale Piste visant à supprimer la phrase susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY relate une récente demande d'un cycliste souhaitant s'attaquer au record de France des cent kilomètres dans sa ville. Or, L'UCI et la FFC ont mis fin au record sur Piste depuis plusieurs années, faute de participation. En conséquence, la Commission nationale s'interroge sur l'opportunité d'enregistrer de nouveau une catégorie de record, ou de la meilleure performance. Dans le cadre de la catégorie de la meilleure performance, il conviendrait de déterminer la forme de cette dernière — catégorie d'âge et/ou scratch.

Le Président indique que le nombre de personnes désirant participer à des records est assez significatif. Dès lors, il serait pertinent de relancer ces concours.

Marie-Françoise POTEREAU partage ces considérations.

Yannick POUHEY propose donc d'homologuer les meilleures performances par catégorie d'âge.

Le Président soumet au vote cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Marketing et développement

Patrick CLUZAUD annonce que la date du 14 avril 2021 correspondra au lancement du « J -100 » de l'ouverture des Jeux olympiques de Tokyo, et qu'elle sera le point de départ de la campagne de communication du CNOSF. À cet égard, la Fédération travaille à la finalisation du dossier de presse avec la mention des listes larges de coureurs et de leur palmarès, du programme des épreuves, etc.

En collaboration avec la DTN et les personnels concernés, une vidéo est en cours de réalisation sur la préparation de la performance. Cette vidéo sera diffusée sur les différents supports fédéraux et pourra être reprise par les médias et les partenaires de la FFC.

Au surplus, à l'issue de la sélection olympique, une vidéo sera tournée pour présenter les athlètes retenus pour les Jeux.

Quant à la campagne de communication sur les équipes de France, elle sera lancée à la mi-mai, en parallèle de la première sélection qui concernera la Route Femmes. Puis, à chaque nouvelle sélection, une communication comprenant visuel et vidéo sera diffusée.

À noter que les équipes fédérales travaillent également sur les prochains championnats du monde — VTT, BMX et Piste. Le visuel commun à ces trois championnats a été validé par l'UCI.

S'agissant du marketing et du développement, une réflexion est actuellement menée en collaboration avec Sports'n Connect sur le cyclo-sport et ses enjeux – services aux licenciés, jeu-concours, mise en avant des produits de la FFC, promotion des sorties et des stages, etc.

L'élaboration de l'opération relative à la mobilité se poursuit également et le logo afférent a été récemment déposé. Il en est de même pour l'opération « Remise en selle » pour laquelle des partenariats devraient être prochainement conclus.

Il est signalé que dans le cadre de la RSE, la DTN contribue au projet « La roue tourne » initié par Paris 2024 dont l'objectif est de récupérer les vélos obsolètes pour les remettre en état afin de leur donner une seconde vie.

Patrick CLUZAUD relate ensuite le guide des associations lancé par le CIC, partenaire de la Fédération. Cet outil numérique inclurait les éléments suivants :

- des guides pratiques sur la création, la gestion et le financement d'une association ;
- des dossiers thématiques en lien avec les assemblées générales, le développement durable, etc. ;
- des actualités juridiques, fiscales, sociales et administratives ;
- une boîte à outils avec plus de trois cents documents à télécharger.

Le Président précise que le Siège souhaite laisser le CIC présenter ce service d'accompagnement aux clubs, lesquels seront les seuls décisionnaires de la suite à donner à cette opération.

Yannick POUHEY s'enquiert des modalités de communication en direction des clubs.

Patrick CLUZAUD répond qu'elle se fera au travers du site Internet et des réseaux sociaux.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique que le CIC a prévu un planning de webinaires afin d'explicitier tous les points relatifs à ce service, lequel sera gratuit pour les clubs disposant d'un compte au CIC.

Le Président soumet au vote la proposition visant à informer les clubs de l'opération du CIC relatif au guide des associations.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Patrick CLUZAUD annonce que le lancement de la boutique en ligne devrait se faire dans le cadre du Championnat de France Route qui aura lieu à Épinal. L'agence travaille actuellement sur l'ensemble de la gamme des produits qui seront disponibles, et sur les différentes segmentations.

Si les conditions sanitaires le permettent, une boutique physique sera installée lors de La Tricolore qui aura lieu le 21 juin 2021.

Le Président souligne l'importance d'effectuer mensuellement un point sur les activités en lien avec la communication et le merchandising au regard de leur développement significatif.

Yannick POUHEY relève que compte tenu du contexte sanitaire qui oblige les équipes de la FFC à télétravailler, il importe de mettre en place une communication pour les fédérer autour des Jeux olympiques de 2024.

Marie-Françoise POTEREAU fait valoir qu'à ce jour le COJO, qui souhaitait organiser des animations au vélodrome dans le cadre des Jeux de Tokyo, n'a pas recontacté la Fédération sur ce sujet, probablement en raison de l'épidémie et des restrictions sanitaires inhérentes.

Patrick CLUZAUD souscrit au propos de Yannick POUHEY et indique qu'avec l'arrivée de la nouvelle directrice de la communication, il conviendra de mettre en place une campagne interne visant à renforcer le sentiment d'appartenance des salariés à la Fédération. De manière générale, il est essentiel d'embarquer tous les collaborateurs au travers de la mise en place d'actions.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS rappelle qu'avant la crise sanitaire, le service RH et la DTN avaient lancé une opération, laquelle intégrait les salariés, les Élus et le Conseil Fédéral, destinée à réaliser des vidéos individuelles pour soutenir l'équipe de France. Il est possible de réactiver cette action.

Patrick CLUZAUD se dit favorable au lancement de cette opération.

Le Président approuve également cette initiative.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique qu'elle se charge de réactiver le projet.

Le Président note qu'il serait également intéressant de communiquer sur la préparation des athlètes de la FFC en vue des Jeux olympiques de Tokyo, afin que tous les publics se reconnectent au fait sportif mis à mal par la crise sanitaire. Il importe de s'assurer de l'adhésion à cet événement, dont les enjeux sont essentiels pour la Fédération, notamment au regard de son potentiel sportif et des financements qui en découlent. Il est rappelé que l'ANS estime que la FFC fait partie des cinq fédérations les plus « médaillables ».

V. POINT D'AVANCEMENT SUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE MANDAT

Gilles DA COSTA indique que les travaux préparatoires relatifs à l'organisation du processus sont en cours. Au regard de la situation sanitaire et des délais impartis, il sera proposé au Président du Conseil Fédéral, Gilles ZOPPI, d'organiser une séance spécifiquement dédiée au projet de mandat au début du mois de juillet. Compte tenu de l'importance que revêt ce projet, tant auprès des licenciés que de l'ANS et des pouvoirs publics, il est essentiel qu'il soit parfaitement stabilisé lors de sa présentation.

Pour rappel, le Comité de pilotage du projet de mandat demeure le Bureau Exécutif. Pour autant, il serait souhaitable qu'un membre du Conseil Fédéral ainsi qu'un membre du Bureau Exécutif intègrent l'équipe projet afférente.

VI. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN annonce que le premier Conseil d'administration de la nouvelle mandature s'est tenu au mois de mars. Lors de ce Conseil, il a détaillé les deux axes majeurs que sont le projet sportif, en collaboration avec la Fédération, et la structuration des épreuves sportives au regard de la mondialisation du cyclisme.

Afin d'intégrer davantage les administrateurs au sein de la Ligue, il a été décidé de transformer deux Bureaux Exécutifs en Conseils d'administration. Ainsi, le nombre de Bureaux Exécutifs s'élèvera à cinq par an, tout comme celui des Conseils d'administration. À l'issue de la crise sanitaire, et dans un souci écologique, une séance sur trois aura lieu en distanciel.

En raison du contexte sanitaire actuel, les reports de compétitions sont assez nombreux, et le Circuit de la Sarthe a été annulé. L'annulation du Tour du Jura et de la Classique du Grand Besançon ont fait suite au report de Paris-Roubaix.

Par ailleurs, l'obligation de réaliser plusieurs tests PCR — quatre au total — complique fortement la participation des coureurs aux épreuves internationales. S'ajoutent à cette difficulté, les quarantaines et des protocoles sanitaires différents selon les pays.

S'agissant des thèmes qui seront traités régulièrement dans le cadre du Bureau Exécutif de la FFC, celui relatif aux questions environnementales est pour le moins essentiel et doit être l'objet d'un travail conjoint avec la Ligue. En effet, les élus

municipaux, régionaux et départementaux sont de plus en plus sensibles à ce sujet. Conséquemment, il importe de réaliser un audit, de mettre en œuvre des actions, ainsi qu'une communication *ad hoc*. L'enjeu est aussi crucial pour les épreuves professionnelles que pour les épreuves Amateurs de haut niveau. Le vélo véhiculant une forte image écologique, la FFC et la LNC ne peuvent donner à voir le contraire.

Enfin, Xavier JAN salue l'arrivée de Mélanie BRIOT, désignée par la FFC en tant que personnalité qualifiée, qui sera la première femme à siéger au sein de la LNC.

Le Président confirme que le groupe de travail dédié à la RSE conduit par Nicolas ROUGEON travaillera étroitement avec la Ligue et les différentes commissions, dont la Commission Route. La question environnementale est un sujet majeur pour la FFC.

Xavier JAN ajoute qu'il est indispensable d'expliquer et de montrer que le monde du cyclisme s'est emparé de cette problématique. La communication relative aux actions engagées demeure à la fois importante et déterminante.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER évoque le Cyclisme Santé, dont l'équipe se compose comme suit :

- le Président Michel CALLOT ;
- Thierry BEDOS ;
- Joaquim LOMBARD ;
- Laëtitia LE CORGUILLÉ ;
- Manon GARCIA ;
- Colette NORDMANN ;
- Yves PARET ;
- Sandrine GUIRRONNET ;
- Jean PONARD ;
- Fabien MARILLAUD ;
- Éric MEINADIER.

Eu égard aux enjeux de ce sujet qui connaît un développement significatif, il a été décidé de mettre en place deux labellisations :

- une labellisation « Pédaler bien-être », qui s'adresse à tous les publics sédentaires ;
- une labellisation « Pédaler santé », qui correspond à la pratique du Cyclisme Santé « thérapeutique » et qui est soumise à une prescription médicale.

Ces labellisations ont pour objectif de permettre la création d'une marque Cyclisme Santé qui sera déposée à l'INPI.

Les demandes de labellisation seront validées par une commission de labellisation Cyclisme Santé qui se réunira deux fois par an, en septembre et en janvier. Les premières labellisations devraient intervenir en septembre 2021.

Deux types de formation sont prévus :

- la formation accompagnateur et accompagnatrice Vélo bien-être qui s'adressera aux bénévoles travaillant dans les clubs. Cette formation sera

produite par les Comités régionaux et permettra d'encadrer les clubs labellisés « Pédaler bien-être » ;

- la formation coach Vélo santé qui s'adressera aux professionnels. Elle sera dispensée par l'Institut National de Formation à Saint-Quentin-en-Yvelines et permettra d'encadrer le « Pédaler santé ».

Dans le cadre du projet C3R — développement d'un centre de santé destiné à soigner les coureurs de la FFC, mais aussi un public plus large —, la Fédération a reçu le label Maison Sport Santé remis par le ministère des Sports. Ledit label permettra de déployer le Cyclisme Santé. À noter que le projet C3R pourra notamment s'appuyer sur l'offre mobile Cyclisme Santé qui se poursuit dans le département des Yvelines, avec un déploiement dans douze établissements entre mai 2021 et juin 2022.

S'agissant de la situation sanitaire, la Cellule Covid-19 a été activée. Elle produira dans les prochains jours un document relatif aux modalités de rassemblement et à la conduite à tenir lors de cas avérés.

Enfin, en ce qui concerne la vaccination des sportifs, Gilles EINSARGEUX, médecin du ministère des Sports, a fait une demande de vaccination prioritaire pour tous les sportifs olympiques : une contamination à quelques semaines de la tenue des Jeux olympiques pourrait clairement affecter les capacités d'un athlète.

Le Président constate que le travail de fond effectué sur le développement permet l'émergence de plusieurs projets. Il félicite l'équipe d'Éric MEINADIER pour l'obtention du label Maison Sport Santé.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN déclare qu'en dépit d'un contexte sanitaire complexe, les stages des équipes de France se poursuivent en prévision des Jeux olympiques de Tokyo.

En Piste et en Endurance, plusieurs stages se sont déroulés à Saint-Quentin-en-Yvelines, à Bourges et à Roubaix incluant des confrontations avec des coureurs professionnels afin de faire progresser les équipes. Une confrontation avec l'équipe nationale des Pays-Bas devrait avoir lieu dans le courant du mois d'avril.

En Sprint, le collectif a effectué un stage de printemps de deux semaines au vélodrome de Hyères. Une confrontation est également prévue avec l'équipe nationale des Pays-Bas et avec l'équipe nationale d'Allemagne à Francfort-sur-l'Oder. La prochaine grande compétition de Sprint et d'Endurance aura lieu mi-mai à Hong Kong. Elle donnera lieu à une sélection de l'équipe olympique.

Le calendrier du BMX est particulièrement perturbé. En effet, le test event olympique prévu mi-avril a été annulé et la Coupe du monde qui devait avoir lieu à Stuttgart a été déplacée à Vérone. À ce jour, l'équipe de France n'a effectué que des stages d'entraînement. La saison démarrera en mai avec une Coupe d'Europe, suivie d'une Coupe du Monde.

S'agissant du VTT, l'équipe de France a démarré la saison avec un stage à Perpignan et un stage d'adaptation à la chaleur à Montpellier. Le début de saison est plutôt satisfaisant.

En Freestyle, le test event olympique ainsi que les Coupes du monde qui étaient prévus au Japon ont été annulés. Pour l'heure, seul le Championnat du monde prévu en juin à Montpellier est maintenu.

La Route a connu plusieurs annulations de courses. Seul le collectif des Juniors Filles a pu faire une compétition en Italie, tandis que le collectif des Juniors Garçons a participé au Grand Prix de Saint-Étienne. Des stages ont été planifiés à Saint-Quentin-en-Yvelines pour les relais Hommes et Femmes.

Yannick POUÉY annonce qu'en raison d'un programme quasiment inexistant en matière de compétitions internationales, la Fédération a accordé une dérogation à l'équipe de France Junior pour qu'elle puisse participer à une Coupe de France N1. Si la DTN manifestait le besoin d'une nouvelle dérogation, elle serait accordée.

Christophe MANIN explique qu'une présentation du plateau technique du Centre national de cyclisme et de ses possibilités d'analyse assez pointues a été effectuée le 7 avril lors de la venue de l'équipe Cofidis et de son manager général, Cédric VASSEUR.

Il évoque ensuite une demande de subvention pour du matériel Haute Performance auprès de l'ANS. Le budget total pour l'acquisition de ce matériel s'élèverait à 207 000 euros, et la subvention de l'ANS serait de 80 %. De fait, la contribution du budget fédéral s'établirait à 41 000 euros et serait lissée sur plusieurs années.

Le matériel envisagé permettrait à la fois de renforcer la sécurité des sportifs et d'améliorer les prestations du Centre national du cyclisme, et notamment celles du plateau. Si la demande était validée par l'ANS, les charges et les recettes seraient intégrées dans le budget rectificatif, et la Fédération disposerait de quatre années pour investir dans le matériel, lequel serait remboursé sur facture.

Les investissements concerneraient du matériel médical, des motos électriques pour la piste du vélodrome, des appareils pour l'espace de musculation et un aménagement des camions ateliers de la DTN.

Cette subvention de l'ANS représente une véritable opportunité pour la Fédération d'améliorer son équipement.

Le Président met aux voix la proposition détaillée par Christophe MANIN visant à effectuer auprès de l'ANS une demande de financement pour l'acquisition de matériel Haute-Performance.

La proposition est validée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

VII. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que l'excédent budgétaire s'élève à 736 874 euros au 28 février 2021. Pour rappel, le budget initialement prévu était de 47 067 euros. En dépit de cette avance très significative, les prochains mois s'annoncent particulièrement difficiles.

En effet, cette avance est essentiellement liée aux activités associatives, lesquelles créent un écart positif de 706 000 euros : 528 000 euros sont dus à l'absence de dépenses de la DTN et 178 000 euros proviennent de l'aide de l'État pour l'activité partielle.

S'agissant des Organisations, elles enregistrent une baisse de 3 000 euros, tandis que France Cyclisme accuse un retard de 13 000 euros.

Compte tenu du contexte sanitaire qui ne cesse de se dégrader, il est évident que l'affaiblissement des licences ne manquera pas d'impacter le budget des prochains mois. La situation sera certainement plus difficile que celle rencontrée en 2020. Néanmoins, à la faveur d'une gestion particulièrement saine et de précautions qui permettent de sécuriser le budget 2021, la Fédération devrait pouvoir surmonter ces difficultés, à condition que la saison puisse démarrer au mois de juin.

Une alerte est émise concernant les Comités régionaux, dont l'absence d'activité, et par conséquent l'absence de recettes liées, fragilise leur équilibre financier, et ce, malgré la perception du fonds d'urgence. Dès lors, il conviendrait de mener une enquête auprès des Comités régionaux afin d'appréhender de manière plus fine leur situation financière, et ainsi prendre les décisions idoines.

Yannick POUHEY souligne que la Fédération se doit d'être extrêmement prudente quant à la tenue et à l'élaboration des budgets, car il est fort probable que l'année 2022 soit également pour le moins compliquée sur le plan sanitaire.

Gilles DA COSTA corrobore ces propos et confirme que trois années de crise successives seront difficilement supportables. De manière plus générale, il est évident que peu de systèmes économiques pourront résister à cette situation.

Le Président souligne que l'ensemble du monde sportif est en souffrance. Afin de soutenir l'activité sportive, les dispositifs suivants sont en cours de réflexion au niveau de l'Etat :

- la mise en place d'un Passe Sport sous la forme d'une aide — soumise aux revenus — visant à favoriser la prise de licence pour les jeunes, notamment dans le cadre de la rentrée de septembre ;
- la mise en place par l'ANS d'une aide directe aux fédérations sportives selon l'impact subi, et notamment sur la perte des licences. Or, il importe que cette aide prenne aussi en compte l'ensemble de l'écosystème de la FFC, qui comprend également ses organes déconcentrés, et non pas uniquement la perte des licences.

Pour rappel, le plan de relance élaboré par le gouvernement prévoit une enveloppe de 120 millions d'euros pour le monde sportif, ce qui représente une somme relativement faible, surtout si le passeport susmentionné est intégré dans cette enveloppe.

Gilles DA COSTA aborde le sujet des assurances.

Il annonce que la baisse de la prime d'assurance, qui avait été demandée pour l'année 2020, sera bien enregistrée dans le budget 2021. Toutefois, eu égard au contexte sanitaire, la Fédération envisage d'intégrer dans le contrat d'assurance une clause de revoyure pour l'année 2021, afin que soit prise en compte la baisse du nombre de licenciés et de compétitions, et par conséquent, celle de la sinistralité. Pour ce faire, il conviendra de solliciter les Comités régionaux pour que des données précises relatives à la baisse de leur activité soient collectées et analysées.

Il est par ailleurs signalé que l'actuel contrat d'assurance arrive à échéance fin 2021, et qu'il pourrait être renouvelé d'une année si la clause de revoyure aboutissait favorablement. Dès lors, l'appel d'offres sur le futur contrat sera engagé en 2022.

Le Président remercie Gilles DA COSTA et Christophe LAVERGNE pour le travail effectué sur ce dossier.

CHRISTOPHE LAVERGNE spécifie qu'il est essentiel que les remontées des Comités régionaux soient nombreuses afin que l'analyse soit la plus fine possible et que les négociations puissent aboutir favorablement.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde le dispositif relatif à l'annulation des épreuves qui avait été validé lors du Bureau Exécutif du mois de février.

Pour rappel, au regard des difficultés provoquées par la crise sanitaire, il avait été mis en place des dispositions équivalentes à celles prises en 2020 afin de soutenir les organisateurs.

De fait, le calendrier fixé est amené à évoluer avec souplesse et bienveillance en fonction de la situation sanitaire.

Compte tenu de l'annonce du nouveau confinement, les organisateurs qui décideront d'annuler avant le 30 avril 2021 des épreuves prévues jusqu'au 31 mai 2021 inclus bénéficieront d'un remboursement.

Pour les organisateurs d'épreuves programmées à partir du 1^{er} juin 2021, aucun remboursement n'est pour l'heure prévu. Les épreuves seront facturées une fois qu'elles auront eu lieu et le chèque d'acompte sera encaissé en même temps afin d'éviter les avoirs et remboursements.

Pour ce qui est du report des épreuves, les reprogrammations seront étudiées ensemble afin de ne pas léser les organisateurs qui se sont d'ores et déjà positionnés sur certaines dates.

Le Président soumet au vote les propositions susmentionnées par Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA annonce qu'il contactera prochainement les présidents des commissions afin qu'ils lui communiquent leurs propositions budgétaires, lesquelles devront être approuvées lors du prochain Bureau Exécutif.

Enfin, il réitère son souhait d'avoir une analyse sur l'incidence de la réduction des montants des licences Jeunes dématérialisées qui sera reconduite en 2021. De surcroît, il est indispensable que le Bureau Exécutif puisse pleinement apprécier cet élément afin de l'intégrer dans le budget rectificatif.

Le Président partage ces considérations.

VIII. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Marc TILLY propose le report des épreuves Route pour 2021 comme suit :

Coupe de France National 2 :

- 25^e Tour du Périgord, reporté au 27 juin 2021.
- Trophée Gustave Beignon — contre-la-montre par équipes, reporté au 21 août 2021.

Coupe de France National 3 :

- Tour des deux caps, reporté au 3 octobre 2021 ;
- Trophée Gustave Beignon — contre-la-montre par équipes, reporté au 21 août 2021.

Coupe de France Juniors :

- Tour du Bocage et de l'Ernée, reporté aux 12 et 13 juin 2021.

Championnats de France de l'Avenir :

- Lorrez-le-Bocage-Préaux (Seine-et-Marne), reporté du 28 juillet au 1^{er} août 2021.

Sylvain DUPLOYER propose à l'attribution les épreuves Cyclisme urbain pour 2021 :

Coupe de France BMX Freestyle Park :

- Sérignan, les 21 et 22 août 2021.

Éric JACOTÉ propose le report des épreuves VTT pour 2021 comme suit :

Coupe de France XC :

- Guéret, reporté du 4 au 6 juin 2021 ;
- Ussel — UCI Juniors Séries, les nouvelles dates seront confirmées ultérieurement.

Yannick POUHEY informe le Bureau Exécutif du report de la Coupe de France Juniors Piste au Neubourg (Normandie) le 5 juin 2021.

Il fait part de la candidature du club EC Tourcoing pour l'organisation des Championnats du monde Masters Piste 2024 et 2025. L'étude du dossier a permis de

constater le sérieux dudit club. En conséquence, il est proposé de valider cette candidature.

Le Président soumet au vote la candidature du club EC Tourcoing pour l'organisation des Championnats du monde Masters Piste 2024 et 2025.

La validation de la candidature du club EC Tourcoing est approuvée à l'unanimité.

Le Président invite les membres du Bureau Exécutif à travailler en étroite collaboration à l'organisation du calendrier, et notamment en ce qui concerne le report des dates. Il importe que la complémentarité entre les disciplines soit de mise afin que le plus grand nombre d'épreuves soient proposées aux licenciés. Cet état d'esprit doit également prévaloir au sein des acteurs régionaux.

Patrick CLUZAUD demande si à ce jour une date limite a été définie pour le report des épreuves.

Le Président rappelle qu'en 2020, le calendrier avait été repoussé jusqu'au 30 novembre, mais que le deuxième confinement a été instauré à partir du 29 octobre.

Yannick POUHEY indique qu'il conviendrait d'encourager les Comités régionaux à élargir leurs calendriers.

Le Président propose d'évoquer ce sujet au CNPR.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Le Président énonce les dates des prochains CNPR :

- le samedi 24 avril 2021, de 14 h à 18 h, en distanciel ;
- le mardi 11 mai 2021, de 18 h à 22 h, en distanciel ;
- le samedi 22 mai 2021, de 8 h 30 à 16 h, en présentiel ;
- le mardi 1^{er} juin, de 18 h à 22 h, en distanciel.

Yannick POUHEY aborde la réglementation fédérale relative aux sorties de territoire.

Suite à la modification de l'article 1.2.052 du règlement UCI, Titre 1, concernant les sorties de territoire, et afin d'être en conformité avec ce règlement il est proposé la rédaction suivante de l'article 1.2.049 de la réglementation fédérale — Titre 1 — Organisation Générale du Sport Cycliste :

« 1.2.049 - Toute participation à une épreuve placée sous le contrôle d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de sortie du territoire par l'intermédiaire du club et du comité régional d'appartenance du ou des licenciés(es) concerné(es). Cette autorisation délivrée par la FFC vaut pour toutes les catégories de licencié(es) FFC, dans le respect des règles de participation, à l'exception des catégories d'âges inférieures à "minimes". Dans le cadre de ces déplacements et séjours à l'étranger, les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement des mineurs doivent être impérativement respectées.

Ce présent article ne s'applique pas pour les coureurs participant à des épreuves de cyclo – cross, de VTT, de BMX, de BMX Freestyle ou de Trial. »

Le Président soumet au vote la modification du titre 1 de la réglementation fédérale, relatif aux sorties de territoire.

La validation de la modification du titre 1 de la réglementation fédérale est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX aborde la question des attestations de déplacement délivrées par la FFC et souhaite savoir quels sont les publics dits prioritaires pour le VTT dans ce cadre précis.

Éric JACOTÉ explicite que les publics dits prioritaires sont les DN1 et les Teams UCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 20 mai 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY